

LOUDUN, LE 10 SEPTEMBRE 2018

Madame la Provisure  
Monsieur le Gestionnaire

à

Mesdames et Messieurs les parents d'élèves

**Objet : Règlement des frais de demi-pension et d'internat par prélèvement automatique pour l'année scolaire 2018-2019**

Madame, Monsieur,

Votre enfant est inscrit au lycée **comme demi-pensionnaire ou interne ET vous ne bénéficierez pas des Bourses Nationales**. Vous avez la possibilité de régler les frais de demi-pension mensuellement par prélèvement automatique. Pour cela, pour chaque enfant, il vous suffit de compléter correctement l'imprimé « *mandat de prélèvement SEPA* » en n'oubliant pas de le **signer** et d'y **joindre un RIB au nom du responsable légal financier** (renseigné au moment de l'inscription) et de nous en faire **retour avant le vendredi 28 septembre**.

En fonction de la tarification qui vous sera appliquée par le lycée (choix du forfait : interne, 5 J ou 4 J), les frais annuels de demi-pension feront l'objet de 8 prélèvements (entre le 5 et le 10 de chaque mois)

- 7 prélèvements identiques de décembre 2018 à juin 2019.
- 1 prélèvement d'ajustement du solde de la créance, en juillet 2019.

La signature du mandat de prélèvement SEPA vaut engagement de votre part à respecter l'échelonnement du paiement. Vous devez donc veiller à ce que votre compte bancaire soit approvisionné à la date prévue sur l'échéancier, échéancier qui vous sera adressé fin novembre par l'Agent Comptable. Si le prélèvement mis en place fait l'objet de deux rejets pour défaut de provisions du compte bancaire, l'Agent Comptable mettra fin au prélèvement, dès le deuxième rejet. Le solde restant dû devra être réglé dans les plus brefs délais. D'autre part, si une régularisation devait avoir lieu en votre faveur en cours de l'année scolaire, seul l'Agent Comptable est habilité à modifier le montant du prélèvement et/ou à y mettre fin.

En aucun cas, vous ne pouvez mettre fin au prélèvement en cours d'année scolaire. Aussi, si l'Agent Comptable constate un tel agissement, il refusera la possibilité de règlement des frais scolaires par prélèvement automatique pour le reste de la scolarité de l'élève.

**A NOTER : Aucun virement bancaire ne sera proposé par le lycée aux familles pour payer les frais de demi-pension et d'internat.**

**Le prélèvement automatique s'applique exclusivement aux frais de demi-pension et d'internat.**

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Provisure,  
Catherine HOJKA-MATHIEU



**REPONDRE OBLIGATOIREMENT** (quelque soit votre situation) ET REMETTRE CETTE FEUILLE A L'INTENDANCE DU LYCEE GUY CHAUVET **AVANT LE VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018** :

Je soussigné(e).....

responsable financier de l'élève.....

- est intéressé(e) par le prélèvement mensuel : ci-joint mon autorisation signée accompagnée du RIB.
- n'est pas intéressé(e) par le prélèvement mensuel et souhaite régler à réception des 3 avis trimestriels.

Signature :



MERCI DE BIEN VOULOIR COLLER  
DANS CE CADRE  
UN RIB

**MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA**

Référence unique du mandat :

Type de contrat : Créance Demi-Pension/Internat/Autres.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Agent comptable de 0860021F à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions de Agent comptable de 0860021F.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 42 ESD 568159

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

## DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

## DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Agent comptable de 0860021F

Adresse : RUE DE L EPERON

Code postal : 86200

Ville : LOUDUN

Pays : FRANCE

## DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

											(     )
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	---------

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif Paiement ponctuel 

Signé à :

Signature :

Le (JJ/MM/AAAA) :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

**JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** de votre compte courant (au format IBAN BIC)**Rappel :**

En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par Agent comptable de 0860021F. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec Agent comptable de 0860021F.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.